

	<u>Avant taxes</u>	<u>Taxes incl.</u>
1) Coût forfaitaire d'émission du permis	26,96 \$	31,00 \$
2) Coût d'occupation du domaine public (surface)		
	<u>Coût par jour</u>	
Surface non pavé, arrière trottoir, ruelle -100m ²	33,05 \$	38,00 \$
Entre 0 et 50 m ²	42,62 \$	49,00 \$
Entre 50 et 100 m ²	48,71 \$	56,00 \$
Entre 100 et 300 m ²	0,95\$/m ²	1,10\$/m ²
Plus de 300m ²	1,30 \$/m ²	1,50 \$/m ²
3) Coût des obstructions (en largeur dans la rue)		
a) Pour une rue de l'ordonnance: (rue principale; les rues comprenant des circuits d'autobus, pistes cyclables, rues artérielles, etc.)		
3 mètres et moins	53,92 \$	62,00 \$
Entre 3 et 6 mètres	180,91 \$	208,00 \$
Entre 6 et 9 mètres	447,05 \$	514,00 \$
Entre 9 et 12 mètres	713,20 \$	820,00 \$
Barrage de rue (en sus)	267,01 \$	307,00 \$
b) Autre voie publique: (rue secondaire)		
3 mètres et moins	26,96 \$	31,00 \$
Entre 3 et 6 mètres	81,76 \$	94,00 \$
Entre 6 et 9 mètres	162,64 \$	187,00 \$
Entre 9 et 12 mètres	243,97 \$	280,50 \$
Barrage de rue (en sus)	81,76 \$	94,00 \$
c) Barrage de ruelle	26,96 \$	31,00 \$
4) Stationnement		
Place sans parcomètre	27,83 \$	32,00 \$
Place avec parcomètre	18,26 \$	21,00 \$
5) Parcomètre		
Les tarifs sont identiques pour un parcomètre simple ou double, les taxes sont incluses:		
Pose du 1 ^{er} capuchon	60,00 \$ + 5,00 \$ par capuchon suppl.	
Perte de revenu	42,00 \$ par espace, par jour	
Depuis la limite ouest, nord et sud de l'arrondissement, jusqu'à la limite formée de, et incluant la rue St Hubert, le boul. De Maisonneuve et l'avenue Papineau.		
	18,00 \$ par espace, par jour	
à l'est des limites ci-haut mentionnées.		
Enlèvement du 1 ^{er} parcomètre ou panonceau	200,00 \$ + 75,00 \$ par tige suppl.	
Enlèvement de borne de paiement	275,00 \$	
6) Taxes		
a) TPS	5% sur 1,2, 3 et 4	
b) TVQ	9,975% sur 1, 2,3, 4 et 6a)	Tarification valide à partir du 1er Avril 2020.